ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Banque de France

Question écrite n° 12440

Texte de la question

M. Francis Delattre * attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la mise à l'étude de l'évolution du réseau des succursales annoncée par le gouverneur de la Banque de France, dans un contexte de modernisation et d'adaptation permanente des structures et activités de cette institution dans le cadre européen. La poursuite du plan de modernisation entrepris depuis plusieurs années a pour objectif la réduction du nombre de succursales qui pourrait être arrêté à une par département. Ainsi, dans le Val-d'Oise, qui compte trois succursales, à Argenteuil, Beaumont-sur-Oise et Pontoise, deux seraient appelées à disparaître. La disparition d'une succursale est grandement préjudiciable au maintien des services publics, sachant ses missions et connaissant son intégration dans le tissu économique et financier local auprès duquel elle a développé une offre de services de proximité. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer ses intentions face à cette restructuration du réseau de la Banque de France qui pénalisera immanquablement les petites villes.

Texte de la réponse

Le gouverneur de la Banque de France a confié en octobre dernier deux missions d'étude au secrétaire général de la banque sur l'évolution du réseau des succursales et sur l'avenir des opérations avec la clientèle particulière. Les deux rapports sur l'évolution de ce réseau ont été remis au gouverneur le 7 février. Ces documents techniques ont été immédiatement diffusés au personnel, aux organisations syndicales et mis à la disposition des élus locaux. Dans un contexte en profonde évolution, ces études examinent comment la banque peut effectuer les mêmes missions de manière plus efficace avec un réseau plus resserré. Seules les opérations avec la clientèle particulière, qui n'ont plus de justification, seraient interrompues. S'est ensuite ouverte une consultation large et approfondie des personnels et des élus. Cette consultation fournira les éléments complémentaires permettant de donner un contour définitif au projet de modernisation de l'implantation territoriale de la banque. Le gouverneur de la Banque de France a d'ores et déjà indiqué, à la suite des échanges conduits avec les représentants du personnel et des élus, qu'il s'orientait vers une organisation départementale du réseau et qu'il n'y aurait aucun licenciement, quel que soit le statut des agents. Pour garantir l'exercice des missions de service public par les succursales, l'Etat conclura également avec la Banque de France un contrat de service public, qui précisera les objectifs qui lui sont assignés en matière de service public rendu aux usagers, notamment en matière de gestion des dossiers de surendettement. En tout état de cause, l'Etat entend conforter la Banque de France dans sa volonté de jouer tout son rôle dans la vie économique locale. Celui-ci doit néanmoins être conçu dans le souci d'optimiser la gestion dont l'établissement est comptable devant la Nation.

Données clés

Auteur : M. Francis Delattre
Circonscription : Val-d'Oise (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE12440

Numéro de la question : 12440
Rubrique : Banques et établissements financiers
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 février 2003, page 1152
Réponse publiée le : 7 avril 2003, page 2725